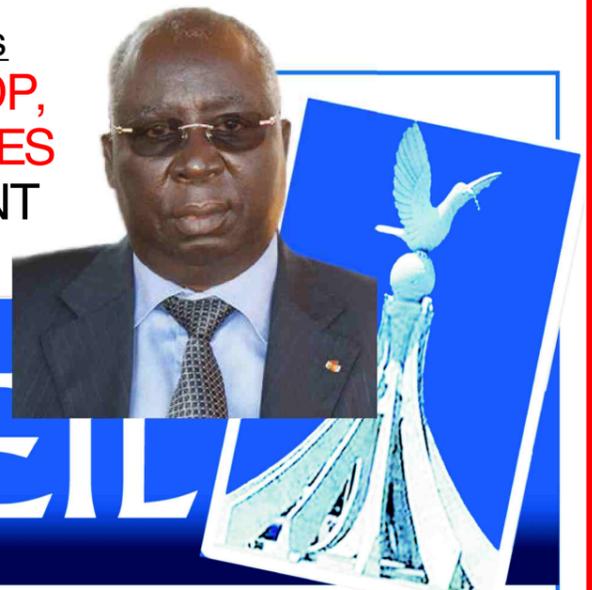


La Cour Constitutionnelle s'est prononcée sur les candidatures
LES PARTIS POLITIQUES : NET, UNIR, PDR, LE NID, NDP, SANTE DU PEUPLE, UNT et ATE SONT DANS LES NORMES REQUISES LES AUTRES PARTIS ET GROUPEMENTS ONT FAIT DANS LA NEGLIGEANCE P 4



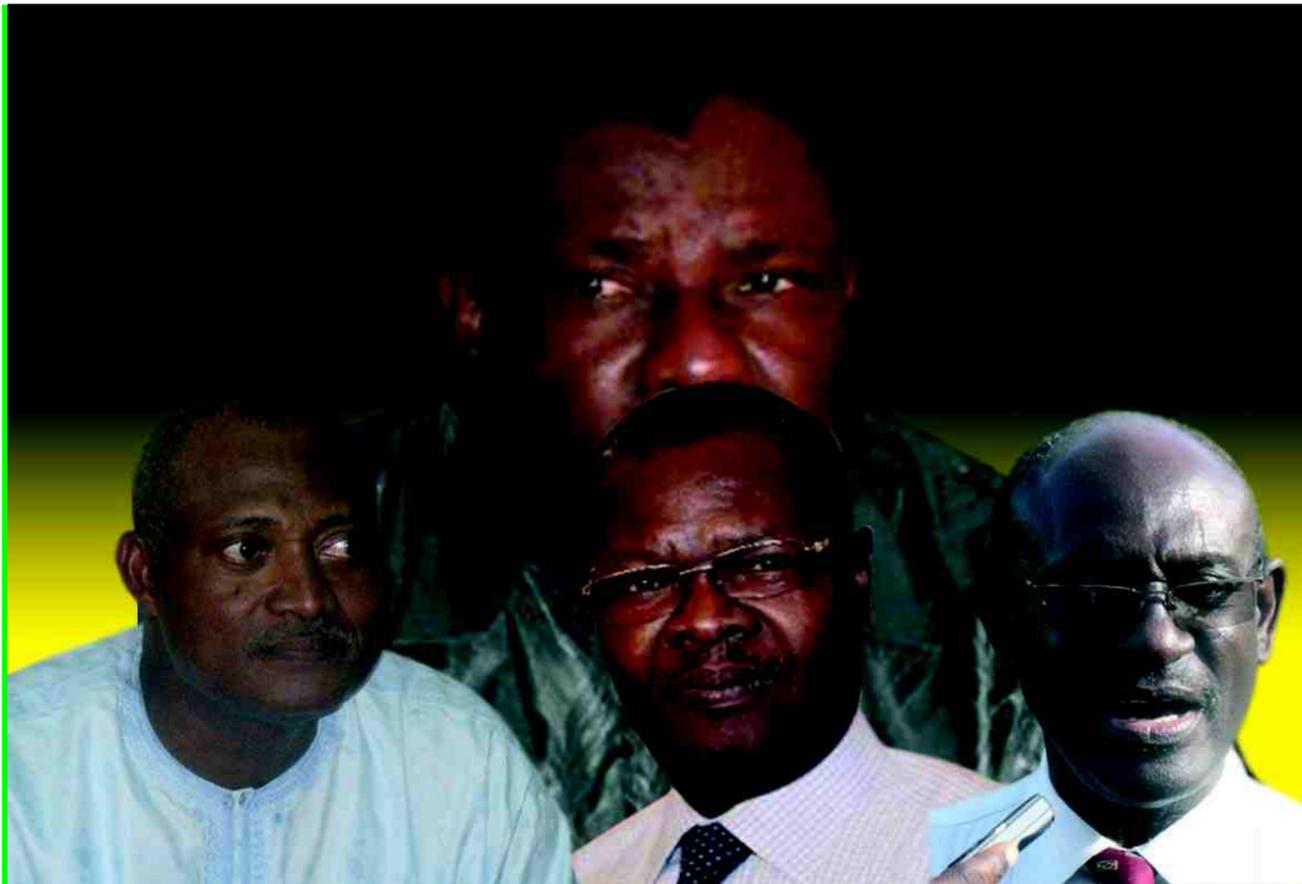
TR TOGOREVEIL

TR 110 du 20 juin 2013
Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Le pari d'une actualité qui réveille

Confidentiel

Stratégie
de libération
à travers les
détenus-candidats
sur les listes
du CST



POURQUOI ET COMMENT FABRE, AJAVON ZEUS ET AGBEYOME KODJO ONT DECIDE DE GARDER ABASS KABOUA EN PRISON JUSQU'A LA FIN DES ELECTIONS P 2

Grave atteinte à la liberté de presse au Togo



JEAN PIERRE FABRE AGRESSE SAUVAGEMENT LE JOURNALISTE JEAN PAUL AGBOH AHOUELETE P 3

- Projet social de Miss Togo 2012
24 JEUNES DU MILIEU RURAL EN FORMATION INFORMATIQUE AU CENETI P 7
- 2947 Candidats ont concouru pour rejoindre le personnel de la Santé P 2
PRES DE 1000 NOUVEAUX AGENTS BIENTOT RECRUTES POUR RENFORCECR LES CENTRES DE SANTE A TRAVERS LE TOGO
- Proclamation des résultats du Bac1
COMME A L'ACCOUTUMEE, LARMES ET CRIS DE JOIE ETAIENT AU RENDEZ-VOUS P 5

2947 Candidats ont concouru pour rejoindre le personnel de la Santé

PRES DE 1000 NOUVEAUX AGENTS BIENTOT RECRUTES POUR RENFORCECR LES CENTRES DE SANTE A TRAVERS LE TOGO



Le mardi 25 juin 2013 se sont déroulées respectivement et simultanément dans les villes de Kara et de Lomé, les épreuves prévues dans le cadre du concours national de recrutement du personnel de la santé. Destiné à renforcer en ressources humaines les différents centres de santé à travers le Togo, ce concours permettra le recrutement de 986 agents, a précisé le Professeur Charles Kondi Agba, ministre de la Santé qui a tenu personnellement à visiter les centres d'écrit pour mieux s'assurer du bon déroulement de ce concours. Au Lycée de Tokoin à Lomé où se tenait ce concours, le ministre de la Santé était en compagnie de son collègue de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, M. Kokou Dzifa Adjéoda.

Selon le Ministre de la Santé, ce recrutement répond à la volonté des plus hautes autorités du pays de résoudre les problèmes constatés dans la prestation des services sanitaires au Togo, il permet de rapprocher les centres de santé de la population. Ils étaient 2947 candidats inscrits dans les deux villes. A l'endroit de tous ces jeunes togolais et d'autres encore qui veulent servir leur pays dans le domaine sanitaire, le Ministre Charles Kondi Agba a indiqué que l'année prochaine également le gouvernement togolais compte organiser un autre concours de recrutement.

Pour cette année et toujours au profit des hôpitaux et centres de santé, il est prévu la semaine prochaine un recrutement de chauffeurs qualifiés, les tests d'évaluation et de recrutement auront lieu au garage central.

Ces divers recrutements, à ne point en douter, viennent apporter plus de réponses aux problèmes récurrents dans la santé et améliorer sensiblement la couverture sanitaire et les soins dans les centres de santé à l'échelle nationale.

On se rappelle que le secteur de la santé avait fait l'objet de grandes agitations ces dernières semaines avec des revendications sans cesse exigeantes du personnel de la santé qui a pris à son compte la lutte syndicale, créant parfois de situations déplorables pour les bénéficiaires de services de santé. L'ordre est de retour avec l'ouverture des discussions avec les syndicats et l'active préparation des prochaines grandes assises dans les secteurs de l'éducation et de la santé, une promesse du Chef de l'Etat dans son discours à l'occasion du 53e Anniversaire de l'Indépendance du Togo.

Germain POULI

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site : www.togoreveil.info

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Germain POULI

COMITÉ DE RÉDACTION

Didier ASSOGBA

Patrick NIMA

Pégy

Paul KATASSOLI

SERVICE COMMERCIAL ET

PUBLICITE

Aïssata TOURE

SECRETARIAT

Carole AGHEY

Rose NYUIADZI

INFOGRAPHIE

AHIALE Raphaël

CARICATURE

DODZI

DISTRIBUTION ET
ABONNEMENT

Tel: 22 36 18 56

ADRESSE

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoé face Ets VINS

D'ITALIE

Tél. : 22 61 12 19 / 22 36 18 56

90 02 76 54

E-mail : togoreveil@togoreveil.info

TIRAGE

4000 Exemplaires

INDIMEDIE

La Colombe

Confidentiel

Stratégie de libération à travers les détenus-candidats sur les listes du CST

POURQUOI ET COMMENT FABRE, AJAVON ZEUS ET AGBEYOME KODJO ONT DECIDE DE GARDER ABASS KABOUA EN PRISON JUSQU'A LA FIN DES ELECTIONS

La stratégie qui a consisté à présenter les détenus dans l'affaire des incendies comme candidats lors des prochaines législatives sur la liste du CST, a finalement porté ses fruits. Elle permet donc après la décision de validation des candidatures par la Cour Constitutionnelle, la libération des personnes comme Alphonse Kpogo, Gérard AJA et Jean EKLOU contre lesquelles pesaient des indices graves et concordants et sur la base desquelles, elles étaient détenues. Si la plupart des observateurs qualifient de politique et de mesure d'apaisement cette décision de validation par la haute cour des candidatures de ces personnes précitées et qui devront recouvrer très prochainement leur liberté, l'on s'interroge plus sincèrement sur les raisons qui ont poussé les initiateurs de cette ingénieuse idée de candidatures-libérations à laisser sur le carreau M. Abbas Kaboua, Président du MRC qui est également membre du CST et qui devrait être positionner dans la Circonscription électorale de la Kozah sur la liste CST.

On se rappelle qu'après l'annonce de ces candidatures atypiques et stratégiques, qui tiennent seulement au nom de l'apaisement, les responsables du CST avaient annoncé que le dossier de candidature de Abbas Kaboua n'avait finalement pas pu être déposé parce que certains éléments constitutifs du dossier étaient introuvables. Comment expliquer et convaincre sur le fait que les dossiers d'Alphonse Kpogo d'ADDI, de Jean EKLOU de l'ANC et de Gérard ADJA de OBUTS ont été constitués et introduits à la CENI alors même qu'ils étaient en prison tout comme Abbas Kaboua ? Les leaders du CST en l'occurrence AJAVON Zeus, FABRE et AGBEYOME avaient-ils réellement envie de faire bénéficier Abbas Kaboua de leur stratégie des candidats-détenus ? Que reproche-t-on au leader du MRC pour l'exclure du bénéfice de cette mesure d'apaisement murement réfléchi et initiée par le CST ? Face à la facilité de l'argument



avancé pour justifier l'exclusion d'Abass Kaboua, les différents recoupements autour des leaders du CST ont permis de comprendre aisément que Abbas Kaboua était devenu un personnage encombrant au sein du CST. Ses excès et prises de positions qui plaisaient au départ ont fini par causer beaucoup de tort au CST considéré comme un attelage d'acteurs peu responsables et qui abusent de la liberté d'expression chèrement acquise. Dans les régions du septentrion où on comptait réaliser de bonne moisson avec Abbas Kaboua, on s'est très vite rendu compte que le MRC ne se résumait qu'à sa seule personne et que ses prises de positions contre ses frères kabyè étaient contre productives. Selon certaines indiscretions, on reconnaît depuis qu'il est en prison qu'il n'a même pas été capable d'organiser un seul meeting pour le CST dans sa région d'origine. La seule fois que le CST était à Kara c'était d'ailleurs le même Abbas Kaboua qui avait déclenché le courroux des populations lorsqu'il a arraché le portable d'un jeune qu'il soupçonnait de vouloir appelé on ne sait qui. Mais la goutte d'eau qui a fait écarter Abbas Kaboua, c'est son exigence pour être candidat dans le Grand Lomé, alors que les autres lui proposaient de l'inscrire sur la liste de la Kozah. Selon nos sources Abbas Kaboua avait tempêté pour dire qu'il avait plus de fans à Lomé et qu'il comptait bien être candidat dans la capitale où selon lui sa popularité ne fait l'ombre d'aucun doute, ce que

Agbéyomé, Fabre et Ajavon Zeus ont jugé irrecevable. C'était donc sur une incompréhension totale que les leaders avaient décidé de le garder de force dans sa Kozah natale, mais connaissant l'homme et son caractère imprévisible, les leaders du CST ont décidé de couper court en l'excluant tout simplement de cette mesure d'apaisement et de le maintenir en prison jusqu'à la fin des élections. Pour se justifier il fallait un argument et le premier qui leur est venu à l'esprit et qui ne convainc pas est de déclarer tout simplement que ses documents pour la constitution du dossier de candidature sont introuvables.

Abass Kaboua se retrouve en prison par la volonté de ses amis du CST qui ne le supportent plus dans ses folies et exigences, surtout en ces temps de partage du gâteau électoral que sont les élections. Au lieu de l'inscrire à la régulière sur une liste du CST, au pire de cas sur la liste de la Kozah où, il n'a aucune chance d'être élu, ses amis ont préféré le laisser encore en prison. « D'ici là, déclare un avocat du CST, on trouvera un moyen juridique pour le faire libérer ». Voilà comment le cas Kaboua est réglé au CST. Les ennemis du Président du MRC sont bien des rangs de l'opposition, sinon ce ne sont pas des certificats de nationalité, des extraits d'acte de naissance et un casier judiciaire qui peuvent justifier le maintien d'Abass Kaboua en prison. Sa famille sur place peut rassembler tout ces documents en quelques heures.

Patrick NIMA

Grave atteinte à la liberté de presse au Togo

JEAN PIERRE FABRE AGRESSE SAUVAGEMENT LE JOURNALISTE JEAN PAUL AGBOH AHOUELETE



La scène est digne d'une autre époque et se passe devant une foule de témoins à l'Aéroport Roissy Charles De Gaulle. Il était environ 14 heures à Paris soit midi au Togo ce mercredi 26 juin 2013, le journaliste Jean Paul AGBOH AHOUELETE, Directeur de Publication du bimensuel Focus Info, rentrait d'un séjour en Europe. Déjà installé dans l'avion qui le transportait et peu avant le décollage, il vit s'approcher vers lui, comme un militaire, Jean Pierre Fabre, ancien candidat malheureux à la présidentielle de mars 2010 et Président de l'ANC, l'une des plus jeunes formations politiques de l'opposition togolaise qui a bâti sa sulfureuse réputation sur la fréquence des manifestations publiques violentes dans la capitale togolaise. L'homme politique s'avance vers le journaliste, ce dernier avec courtoisie se lève pour le saluer, mais Jean Pierre Fabre refuse de répondre au bonjour. Debout comme un poteau prêt à écraser, Jean Pierre Fabre annonce les couleurs avec des insultes à l'endroit du journaliste. Il le traite de tous les noms et lui interdit dorénavant de parler de lui dans ses débats. Plusieurs passagers sont ahuris et ne comprennent pas le ton agressif et les raisons de la colère et du déchaînement de Jean Pierre Fabre sur Jean Paul AGBOH AHOUELETE, tout ceci dans un avion. Dépassé par les excès du Président national de l'ANC, le Directeur de Publication de Focus Info, décide de ne pas se laisser faire. Il

répond aux insultes de Fabre et lui interdit à son tour le ton sur lequel il lui parle. C'est à ce moment que les témoins de la déshonorante scène se rendent compte que Jean Pierre Fabre s'en prend au journaliste pour les propos que celui-ci a tenu dans l'émission Afrique Presse passée la semaine dernière sur TV5. Jean Pierre FABRE n'aurait pas du tout apprécié et digéré les commentaires et analyses du journaliste Jean Paul AGBOH AHOUELETE sur les égarements et contradictions de l'opposition togolaise lors de ce débat télévisé. Le Directeur de publication de Focus Info a dit tout haut et à la face du reste du monde ce que les togolais reconnaissent et se disent ici tous les jours. Des témoins voyant que Jean Pierre FABRE et Jean Paul AGBO AHOUELETE allaient en venir aux mains, se sont vite interposés pour séparer les deux hommes qui prenaient déjà des postions de pugilistes dans un avion prêt pour le décollage. Tout furieux et avec regret, Jean Pierre Fabre est retourné prendre sa place en compagnie de Camille Lawson de la Synergie avec qui il voyageait. Visiblement, il s'était bien préparé pour régler ses comptes au journaliste. Parmi les témoins de la scène on peut citer l'ancien DG de la BTCI, M. KANEKATOUA et le DG de la BTS. Avant Jean Pierre Fabre, Me AJAVON Zeus était passé par là sans qu'il y ait autant d'électricité dans l'air, Jean Paul et lui avaient fraternellement échangé des salutations.

En choisissant d'agresser verbalement et presque physiquement le confrère Jean Paul AGBOH AHOUELETE dans un avion en territoire français, le Président national de l'ANC, Jean Pierre Fabre, s'est rabaissé comme pas possible, il a passé de lui l'image d'un homme politique encore immature pour diriger et qui ne supporte pas la contradiction. Il a sali une fois de plus l'image du Togo et de ses acteurs qui n'ont aucun respect pour les autres et qui se livrent à des scènes indignes devant la communauté internationale, ici des passagers de plusieurs nationalités. Auréolé dans son pays par une bande de journalistes membres actifs de Collectif Sauvons le Togo, dont son parti est également membre, Jean Pierre Fabre, dont les erreurs et fautes politiques sont saluées par ceux-ci comme des prouesses stratégiques, a de l'aversion pour les journalistes qui font leur travail avec une bonne dose d'impartialité et de lucidité. En ce comportant ainsi il confirme son tempérament d'activiste agressif et laisse l'image d'un prédateur de la presse togolaise. C'est d'ailleurs sous ses invectives que ses militants agressent régulièrement les journalistes sur les lieux de reportage à l'occasion des manifestations publiques que ses partenaires et lui organisent tous les week-ends à Lomé sur fond de violence et de casses.

C'est un euphémisme que de dire que la liberté de la presse est menacée au Togo par des pseudos démocrates qui devraient en réalité en assurer la promotion. Ce ne sont plus des pouvoirs publics qui viennent les menaces et atteintes à la liberté de la presse, mais bien des leaders d'une opposition politique aux abois et de certains journalistes affiliés à cette frange de la classe politique au Togo.

Jean Paul AGBOH AHOUELETE devrait porter plainte tout simplement pour qu'à l'avenir ces menaces sur la presse togolaise non affiliée à l'opposition radicale cessent.

Germain POULI



Après leur séjour Italien où ils ont pris part en compagnie du Chef de l'Etat à la 38ème conférence de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les ministres Ouro-Koura Agadazi et Kokou Sémondji étaient devant la presse le samedi 22 juin dernier pour présenter aux médias et à travers eux, au peuple togolais, le diplôme décerné au Togo par la FAO pour avoir réduit de moitié le taux de sous alimentation dans le pays. Lors d'une conférence de presse ce samedi au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le chef dudit département, le Colonel Ouro-Koura Agadazi, et son homologue de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du territoire ont expliqué la portée d'une telle distinction et les indicateurs qui ont milités en faveur du Togo qui se retrouve sur une liste de 18 pays distingués pour leur engagement en matière de lutte contre la faim. Selon les résultats publiés par la FAO d'après les travaux d'experts, le Togo est passé de 32,8% de sous alimentés entre 1990 et 1992 à 16,4% entre 2010-2012.

Ce prix qui couronne les efforts de tout un pays est l'aboutissement d'un long cheminement entamé depuis 2007. Ce long processus a requis la collaboration de tous les acteurs du secteur agricole et des premières autorités y compris le Chef de l'Etat. Pour le ministre Agadazi, « Ce prix consacre la réussite du Togo dans la lutte contre la sous alimentation. C'est une fierté nationale et cela est à mettre à l'actif du Chef de l'Etat, du gouvernement et de l'ensemble de la population togolaise en passant par les paysans ».

Pendant, comme l'a dit le Chef de l'Etat à Rome, à la réception de cette distinction, ce prix n'est pas une fin en soit, mais une occasion pour le Togo de se lancer de nouveaux défis. Le plus important demeure celui de l'éradication complète de la faim dans notre pays. Pour atteindre cet objectif général, les autres défis de l'agriculture togolaise se déclinent en objectifs spécifiques qui sont l'aménagement hydro agricole, la mécanisation, l'accès aux intrants, et l'amélioration de l'encadrement. L'autre défi ; pas des moindre qui permettra à l'agriculture togolaise, non seulement de nourrir qualitativement et quantitativement sa population, mais encore et surtout de sortir de la pauvreté, reste la création d'emplois et de valeur ajoutée par la transformation locale et professionnelle de nos productions.

Il faut rappeler que c'est le 16 juin dernier à Rome en Italie, que l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a, lors de sa 38ème conférence, honoré les efforts du Togo en matière de lutte contre la faim et la sécurité alimentaire. C'est un prix qui été remis au Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE présent à la cérémonie. Hormis le Togo, dix-sept autres pays ont été honoré.

Paul Katassoli

Lutte contre le trafic de drogues

61460, 54 KG DE DROGUES SAISIS AU TOGO DETRUITS A LOME



Le ministère de la sécurité et de la protection civile a procédé à la destruction de 61 460, 54 kg de drogues saisis au Togo entre juillet 2012 et juin 2013. L'opération rentrait dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la drogue célébrée les 26 juin. C'était en présence du Représentant régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Pierre Lapaque au Champ de tir de l'armée togolaise.

Les 61 460, 54 kg de stupéfiants ont été saisis par la Police, la Gendarmerie, les Douanes et l'Office de Répression et de Lutte contre le Trafic Illicite de Drogue et de Blanchiment. Il s'agit exactement de 2414 kg de Cannabis, de 50, 7 kg de

Méthamphétamine, de 0753 kg de Cocaïnes, de 27700 kg de tramadole et de 31708 kg de médicaments contrefaits.

Avant la cérémonie de destruction au champ de tir, Pierre Lapaque a animée une conférence de presse au ministère de la sécurité et de la protection civile où il a exposé le Rapport 2013 de l'ONUDC sur la lutte contre la drogue dans le monde en présence du ministre de la santé, Charles Kondi Agba et du ministre de la Sécurité, Yark Damehane. M. Lapaque s'est vivement félicité des efforts du Togo dans la lutte contre le trafic illicite de drogues. Il a de nouveau exhorté le Togo et les autres pays de la sous-région ouest africaine à redoubler d'efforts et à être en constante alerte pour avoir raison des narco trafiquants qui sont « très organisés ». « La consommation de cannabis a augmenté en Afrique et notre lutte ne sera jamais assez pour lutter contre ce phénomène. Nous avons affaire à un monde très organisé et très fort et notre nous devons redoubler de vigilance au lieu d'attendre. Si nous attendons, au moment où nous allons nous réveiller ce sera trop tard », a-t-il indiqué.

Le Rapport mondial sur les drogues 2013 présenté aujourd'hui à Vienne montre que, bien que la consommation de drogues traditionnelles telles que l'héroïne et la cocaïne semble décliner dans certaines régions du monde, l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance et de nouvelles substances psychoactives est en augmentation.

Dias MISSOKO

La Cour Constitutionnelle s'est prononcée sur les candidatures

LES PARTIS POLITIQUES : NET, UNIR, PDR, LE NID, NDP, SANTE DU PEUPLE, UNT et ATE SONT DANS LES NORMES REQUISES

LES AUTRES PARTIS ET GROUPEMENTS ONT FAIT DANS LA NEGLIGEANCE

Le processus électoral au Togo amorce son dernier virage avec la publication des candidatures définitives par la Cour Constitutionnelle le mardi 25 juin dernier. En effet, après avoir fait le point des dépôts de candidatures, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a transmis les dossiers au ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales qui, à son tour, les a transmis à la Cour Constitutionnelle après vérification.

Sur un total de 183 dossiers étudiés par les juges de la Cour Constitutionnelle, 14 ont été rejetés dans dix circonscriptions électorales à savoir Agou, Tchamba, Dankpen, Kpendjal, Lomé, Vo, Lacs-Bas Mono, Doufelgou, Kozah et Yoto.

Il s'agit : de deux (2) listes de la coalition Arc-en-ciel (retrait de candidatures sur liste présentée dans Assoli et problème d'âge d'un candidat sur la liste présentée dans Tchamba), d'une liste de l'UFC dans la circonscription électorale de Dankpen suite à un problème d'âge d'un candidat, de la liste de la CPP pour le même problème d'âge, de trois (3) listes du Collectif Sauvons le Togo (CST) avec un problème d'âge à Dankpen, à Kpendjal et confusion sur identité d'une candidate dans la Kozah. Aussi, une liste du parti Alliance a été rejetée dans la circonscription de Yoto pour faute d'inéligibilité. Les autres listes rejetées (celles des indépendants dans les circonscriptions de Vo, de Bas-Mono) le sont pour violation de la Constitution et de la charte des partis politiques.

La CENI, en fonction de cette décision de la Cour Constitutionnelle, a procédé hier jeudi au tirage de l'ordre de passage des listes sur le bulletin de vote le 21 juillet. La prochaine étape du processus sera la campagne électorale qui commencera à deux semaines avant le jour du scrutin.

Hier dans la foulée, la Cour a reçu la requête de Me Abi Tchessa demandant la validation de la liste CST dans la circonscription électorale de la Kozah mais a rejeté la demande.

TogoRéveil revient sur la décision de validation des candidatures.

DECISION N°E-002/13 DU 25 JUIN 2013

« AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS »

LA COUR CONSTITUTIONNELLE,

Par lettre en date du 22 juin 2013 et enregistrée le même jour au greffe de la Cour à 18 heures 50 sous le n°011-G, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a transmis pour attribution à la Cour, conformément à l'article 192 du code électoral, les dossiers de candidature à l'élection législative du 21 juillet 2013 ;

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 notamment en ses articles 7, 52 et 104 ;

Vu la loi n°2012-002 du 22 mai 2012 portant Code électoral modifiée par la loi n°2013-004 du 19 février 2013 et la loi n°2013-008 du 22 mars 2013 notamment en ses articles 202, 205, 207, 208, 222 et 223 ;

Vu la loi organique n°2004-004 du 1er mars 2004 sur la Cour constitutionnelle ;

Vu la loi n° 91- 04 du 12 avril 1991 portant Charte des partis politiques ;

Vu le règlement intérieur de la Cour, adopté le 26 janvier 2005 ;

Vu le décret n°2013-043/PR du 7 juin 2013 portant convocation du corps électoral à l'élection législative du 21 juillet 2013 ;

Vu l'ordonnance n° 007/13/CC-P du 23 juin 2013 portant désignation de rapporteur ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant que l'article 222, alinéa 2 du Code électoral dispose : « Le Président de la CENI transmet le dossier de candidature au ministre chargé de l'Administration territoriale qui procède aux vérifications administratives dans les quarante huit (48) heures et renvoie le dossier à la CENI pour transmission à la Cour constitutionnelle. Un récépissé définitif est délivré au candidat porté en tête de liste après versement du cautionnement prévu à l'article 225 » ;

Considérant que, de la lettre de transmission du Président de la CENI, il ressort que cent quatre-vingt cinq (185) dossiers de candidature ont été enregistrés dont cent soixante trois (163) au nom des partis politiques et vingt deux (22) au titre des groupes de candidats indépendants ;

Que dans sa lettre de transmission, la CENI a signalé le retrait de la candidature de monsieur KALALOA Batcha de la liste indépendante « LE MONT BLANC » de la circonscription électorale de Doufelgou par lettre en date du 22 juin 2013 ;

Considérant, par ailleurs, que par lettre en date du 24 juin 2013, enregistrée au greffe le même jour sous le n°012-G, la CENI a transmis à la Cour la lettre de retrait de candidature de monsieur GOUNI ZIMARE Tchèdrè de la liste Arc-en-ciel

de la circonscription électorale d'Assoli ;

Qu'en définitive, la Cour a eu à examiner cent quatre-vingt trois (183) dossiers de candidature dont cent soixante deux (162) au nom des partis politiques et vingt-et-un (21) au titre des groupes de candidats indépendants ;

Qu'au regard de cet article, l'examen minutieux des dossiers de candidature a révélé de graves manquements relatifs à l'âge des candidats, à la cohérence des mentions sur les actes d'état civil, aux inéligibilités et autres violations de la Constitution et de la Charte des partis politiques.

S'agissant de l'âge des candidats

Considérant que, pour les élections législatives, le code électoral, en son article 205, précise que « nul ne peut être candidat :

- s'il n'est âgé de vingt-cinq (25) ans révolus à la date des élections ... » ;

Considérant que de l'examen des dossiers de candidature, les candidats ci-après n'ont pas l'âge requis pour se présenter à l'élection législative et qu'il convient de retirer leurs noms :

- AMEVO Améyo Sitsopé, née le 06 août 1988 à Agou et inscrite sur la liste Front Démocratique Libéral (FDL) dans la circonscription électorale d'Agou ;

- OLOSSOUMARE Moussa, né le 31 décembre 1988 à Anié et inscrit sur la liste Arc-en-ciel dans la circonscription électorale de Tchamba ;

- NAGMA N'mégma, né le 31 décembre 1988 à Gbangbalgo et inscrit sur la liste CPP dans la circonscription électorale de Dankpen ;

- KOYADJA Kangrou, né le 31 décembre 1989 à Guérin-kouka et inscrit sur la liste CST dans la circonscription électorale de Dankpen ;

- GADO Idrissa, né le 04 mai 1989 à Tchalo et inscrit sur la liste Front Démocratique Libéral (FDL) dans la circonscription électorale de grand Lomé ;

- DARK Kokovi, née le 19 décembre 1993 à Baguida et inscrite sur la liste Front Démocratique Libéral (FDL) dans la circonscription électorale de grand Lomé ;

- KPAVOUVOU Amévi, née le 17 décembre 1988 à Vokoutimé et inscrite sur la liste Lumière dans la circonscription électorale de Vo ;

- SAMBIANI Yalbonja, né le 11 octobre 1988 à Nadougou et inscrit sur la liste CST dans la circonscription électorale de Kpendjal ;

- GMAGHI N'téassin, né le 31 décembre 1989 à Nampouch et inscrit sur la liste UFC dans la circonscription électorale de Dankpen ;

Qu'en conséquence, les listes ci-après sur lesquelles ils sont inscrits, devenues

incomplètes, sont invalidées :

- liste Front Démocratique Libéral (FDL) de la circonscription électorale d'Agou ;

- liste Arc-en-ciel de la circonscription électorale de Tchamba ;

- les listes CPP, CST et UFC de la circonscription électorale de Dankpen ;

- liste Front Démocratique Libéral (FDL) de la circonscription électorale de grand Lomé ;

- liste Lumière de la circonscription électorale de Vo ;

- la liste CST de la circonscription électorale de Kpendjal ;

S'agissant de la cohérence des nom et prénom sur les actes d'état civil

Considérant qu'aux termes de l'article 222 du Code électoral, « La déclaration de candidature signée doit comporter pour chaque candidat de la liste les pièces suivantes :

- Une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise ;

- Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ... »

Considérant que, de l'examen des dossiers de candidature, il ressort des dossiers de certains candidats des incohérences de noms et / ou de prénoms ;

Que concernant le dossier de candidature de OBAFEMY Sofiatou, de la liste CPP de la circonscription électorale Lacs- Bas Mono, les nom et prénom du père ne sont pas concordants entre le certificat de naissance et le certificat de nationalité, le premier ayant mentionné OBAFEMY Matchoudi Adissa et le second OBAFEMY Adissa Christoto ;

Que, quant à BODJONA Mèbinéso Palapapawi de la liste CST de la circonscription électorale de la Kozah dont les nom et prénom énoncés figurent sur le certificat de nationalité, on constate que l'acte de naissance porte les nom et prénom BODJONA Marthe ;

Que ces incohérences ne permettent pas une traçabilité dans l'identification des candidats ;

Qu'en conséquence, il y a lieu d'invalider la liste CPP de la circonscription électorale Lacs- Bas Mono et la liste CST de la circonscription électorale de la Kozah ;

S'agissant des inéligibilités

Considérant que l'article 207 du code électoral dispose « Sont inéligibles pendant la durée de leur fonction et durant les six (06) premiers mois qui suivent la cessation de celle-ci :

- Le trésorier-payeur et les chefs de service employés à l'assiette, à la perception, et au recouvrement des contributions directes et ou indirectes et au paiement des dépenses de toute nature en fonction dans le territoire de la République togolaise... » ;

Qu'en outre, l'article 208 énonce que « sont également inéligibles pendant la durée de leur fonction et durant les deux (02) premiers mois qui suivent la cessation de celle-ci :

- Les comptables et agents de tous ordres employés à l'assiette, à la perception, et au recouvrement des contributions directes et ou indirectes et au paiement des dépenses de toute nature en fonction dans le territoire de la République togolaise... » ;

Considérant que de l'étude des dossiers de candidature, il apparaît que monsieur DJITRI Kokouvi, inscrit sur la liste Alliance Démocratique pour la Patrie dans la circonscription électorale de Yoto, inspecteur du trésor de son état, ne peut être candidat sans avoir apporté la preuve d'avoir démissionné de sa fonction depuis au moins six (06) mois à la date de dépôt de candidature ;

Qu'en conséquence, la liste Alliance de la circonscription de Yoto est invalidée ;

S'agissant du respect de la Constitution et de la Charte des partis politiques

Considérant, aux termes de l'article 52 de la



Constitution du 14 octobre 1992, que « chaque député est le représentant de la nation tout entière » ;

Considérant que la Constitution, en son article 7 et la loi portant Charte des partis politiques, en son article 6, interdisent aux partis politiques et aux regroupements de partis politiques de s'identifier à une région, à une ethnie ou à une religion ;

Considérant d'une part, que la liste Renaissance Vo conduite par M. AMOUSSOU AHOUANDJINO HOAWANOU José dans la circonscription électorale de Vo, a comme slogan « la renaissance de Vo, oui nous pouvons » ;

Que ce slogan tend à faire des candidats qui seront élus dans cette circonscription électorale des représentants exclusifs de celle-ci, en violation des articles 7 et 52 de la Constitution et de l'article 6 de la loi portant Charte des partis politiques ;

Considérant, d'autre part, que M. AHADZI Kokouvi, inscrit sur la liste Cercle des Leaders Emergeants dans la circonscription électorale Lacs-Bas Mono, se dit employé par Jésus Christ ; que cette affirmation est contraire à l'article 7 de la Constitution et à l'article 6 de la Charte des partis politiques ;

Considérant que, dans les deux cas précités, il y a violation des articles 7 et 52 de la Constitution et de l'article 6 de la loi portant Charte des partis politiques ; qu'il convient donc d'invalider la liste Renaissance Vo de la circonscription électorale de Vo et la liste Cercle des leaders indépendants de la circonscription électorale Lacs-Bas Mono ;

Qu'au regard de tout ce qui précède,

Décide

Article 1er : Sont déclarées recevables pour les élections législatives du 21 juillet 2013, les listes ci-après :

Article 2 : La présente décision sera affichée au greffe de la Cour, notifiée au Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), au Ministre de l'Administration territoriale, aux intéressés, aux préfets et aux chefs de missions diplomatiques et consulaires du Togo à l'étranger et publiée au Journal officiel de la République togolaise suivant la procédure d'urgence.

Délibérée par la Cour en sa séance du 25 juin 2013 au cours de laquelle ont siégé : MM les Juges Aboudou ASSOUMA, Président, Kouami AMADOS-DJOKO, Chef Améga Yao Adoboli GASSOU IV, Mme Ablanvi Mèwa HOHOUETO, Mipamb NAHM-TCHOUGLI, Arégba POLO, Koffi TAGBE.

Ont signé :

Aboudou ASSOUMA, Président
Kouami AMADOS-DJOKO Améga. Y. A.
GASSOU IV
Mme Ablanvi Mèwa HOHOUETO Mipamb
NAHM-TCHOUGLI
Arégba POLO Koffi
TAGBE.

Elections législatives du 21 juillet et Droits humains

LE HCDH VEUILLE AUX DROITS DE L'HOMME AVANT, PENDANT ET APRES LE SCRUTIN

Le bureau Togo du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a lancé en début de semaine le projet « Promotion et protection des droits de l'Homme et des libertés publiques fondamentales avant, pendant et après les élections législatives de 2013 ». Le projet a été lancé par la Représentante résidente du HCDH au Togo, Igé Olatokoumbo en présence de la ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique, Léonardina Rita Doris Wilson de Souza, du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Yark Damehane.

Le projet « Promotion et protection des droits de l'Homme et des libertés publiques fondamentales avant, pendant et après les élections législatives de 2013 » a pour objectif de contribuer de manière significative à la réussite des élections législatives de 2013 dans le respect de tous les droits de l'Homme. Il s'agit du droit de vote, le droit d'être élu ou de participer aux affaires publiques, le droit à la liberté d'expression, d'information et d'association, la non-discrimination et l'indépendance de la justice. Ce projet comprend également une campagne d'information et de sensibilisation des populations, le renforcement des capacités



des préfets sur leurs rôles en période électorale.

Pour ce faire, le HCDH a lancé un site internet d'alerte dénommé : « asseredasefo.org », destiné à recenser et à localiser des violations des droits de l'Homme en période électorale. Des lignes vertes sont également mises à la disposition de la population en vue d'alerter le HCDH en cas de violation des droits de l'Homme. Il s'agit du 8000 40 40, 8203 et du 2020 accueillant exclusivement des messages (SMS).

La Rédaction

Législatives 2013

LA HAAC OUTILLE LES PATRONS DE PRESSE POUR UNE MEILLEURE PARTITION DES MEDIAS LORS DU PROCHAIN SCRUTIN



Ils étaient une quarantaine de patrons de presse et leurs représentants à prendre part les 25 et 26 juin dernier à l'Hôtel Le Berceau de Notsé aux Journées de Réflexion initiée par la HAAC sous le thème : « Quelle stratégie pour une meilleure couverture médiatique des élections législatives de 2013 ».

Plusieurs sous thèmes d'importance ont été abordés dans le cadre de cet atelier. M. Yaovi KPEDU, Maître assistant des Universités de Lomé et de Kara, l'une des personnes ressources, a entretenu les patrons de presse des différents médias du Togo (presse écrite et audiovisuel) sur le thème « Enjeux des législatives 2013, place et rôle des médias » alors que Madame Namoin YAO,

enseignante à ISICAT à l'Université de Lomé outillait les mêmes participants sur l'«Elaboration et la mise en œuvre des stratégies de communication en période électorale. D'autres sous thèmes relatifs au cadre réglementaire de la régulation et à la responsabilité du journaliste en période électorale ont été animés par deux éminents membres de la HAAC, messieurs Philippe EVEGNON et Kasséré Pierre SABI.

Des échanges fructueux ont permis aux participants de mieux cerner l'étendue de la tâche qui est la leur et surtout leur responsabilité en ces périodes sensibles. Les deux journées de réflexion se sont achevées par des travaux en groupe qui ont accouché de

deux propositions, la première concerne les axes d'un article qui permet aux citoyens d'opérer un choix judicieux et conséquent lors des prochaines législatives et la seconde qui est en réalité un avant projet de guide propose des actions susceptibles de contribuer aux changements des comportements des citoyens surtout en ces périodes de particulière effervescence.

Cette formation de Notsé, coordonné par le Vice Président de l'institution Donko BALOGOU, ouvre ainsi une vaste série d'autres sessions de formation programmées par la HAAC à l'intention des professionnels et techniciens de médias. Aujourd'hui même s'ouvre simultanément à Kpalimé et à Kara deux ateliers de formation. L'institution de régulation des médias entend ainsi quadriller le territoire national et toucher tous les professionnels de médias afin que leur partition soit irréprochable lors des échéances électorales qui s'annoncent pour le 21 juillet prochain.

Germain POULI

Proclamation des résultats du Bac1

COMME A L'ACCOUTUMEE, LARMES ET CRIS DE JOIE ETAIENT AU RENDEZ-VOUS

Hier jeudi, les résultats de l'examen du Bac1 ont été proclamé sur toute l'étendue du territoire. Dans les différents centres qui ont accueilli les candidats pour l'écrit et qui ont également prêté leur cadre à la proclamation des résultats, l'ambiance était mitigée. D'un côté la joie qui se manifestait par des cris et des courses dans tous les sens des candidats déclarés admissibles et admis. De l'autre la tristesse qui se lisait à travers pleurs et cris de détresse des candidats recalés.

Pour ces élèves des classes de première, l'année vient de rendre son verdict. Il est implacable pour certains et favorable pour d'autres. Pour la région pédagogique Lomé-Golfe, le taux de réussite est estimé à 51%. Pour beaucoup, d'observateurs avisés du monde éducatif togolais, ce taux de réussite est encourageant. Dans les détails, les résultats sont meilleurs dans les en série A4 qu'en D. Avec les épreuves orales qui ont immédiatement démarrées, le Bac1 2013 rentre dans l'histoire.

Place, à partir de lundi à l'examen du Bac2 et mardi pour celui du CEPD, les deux derniers examens scolaires.

P. K.



Après la proclamation des résultats du Bac1, place aux épreuves orales

FORMALITE OU REELLE NECESSITE ?

L'année scolaire 2012-2013 a commencé par livrer son verdict final avec la proclamation des résultats du Bac1 hier jeudi. A la proclamation des résultats, les admis sont classés en deux catégories : les admis d'emblés et les candidats déclarés admissibles. Pour cette deuxième catégorie, la réussite du candidat n'est véritablement confirmée que s'il passe avec succès les épreuves orales qui ont commencées depuis hier. Mais très souvent, malgré le caractère insouciant des candidats qui abordent ces épreuves avec désinvolture, les résultats sont toujours les mêmes pour chaque examen : « tous les candidats admissibles qui ont subi toutes les épreuves orales sont déclarés définitivement admis ». On se demande dès lors s'il est encore important aujourd'hui de maintenir ces épreuves orales étant donné que dès qu'un candidat est déclaré admissible, il annonce d'ores et déjà son succès sans aucune réserve. Il arrive parfois que des candidats à des épreuves orales n'arrivent pas à lire le texte sur lequel portera l'interrogation. A cette allure, les épreuves orales deviennent inutiles. Peut-être que la Direction des Examens et Concours et l'Office du Bac (pour les candidats admissibles au Bac2) devraient s'inspirer des cas des examens du CEPD et du BEPC. En effet, pour ces

examens la moyenne de passage est depuis quelques années fixée à 9, selon les besoins de la politique éducative du Togo qui opte pour une éducation populaire. A ce niveau, aucun candidat recalé n'a une moyenne supérieure à 8.99 et aucun candidat admis n'a une moyenne inférieure à 10.00. Où sont passées les moyennes de 9 ? Elles ont tout simplement été réajustées et c'est ni vu ni connu. Ce stratagème même s'il est peu orthodoxe, a l'avantage de soustraire ces deux examens de la farce des épreuves orales.

Et pourtant, on sait tous l'importance que pourraient revêtir ces épreuves si elles étaient considérées à leur juste valeur, dans un univers où l'entretien d'embauche est jugé à valeur égale que le diplôme. Pour redonner à ces épreuves orales tout leur sens, il faudrait les repenser. Au lieu de faire passer obligatoirement l'oral dans les matières principales à tous les candidats admissibles, on devrait plutôt leur faire passer des épreuves orales dans les matières où ils n'ont pas la moyenne qualifiée. L'oral deviendrait alors une sorte de rattrapage où un candidat peut échouer s'il ne parvient pas à refaire son retard. Cela redonnerait du piquant aux épreuves orales et un supplément d'adrénaline aux candidats déclarés admissibles.

Pablo ZOUBE



Doublez de vitesse

PLATINIUM

Jusqu'à 2,8 Mb/s

Validité : 30 Jours

34 955 F CFA

ARGENT

Nouveau débit 1,2 Mb/s

Ancien débit 614 Kbs

Validité : 30 Jours

15 390 F CFA

BRONZE

Nouveau débit 614 Kb/s

Ancien débit 307 Kb/s

Validité : 30 Jours

11 800 F CFA

**INTERNET
ILLIMITÉ**
24h/24

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE

HELIM
nomade

Désormais, rechargez votre compte HELIM Nomade dans les Espaces Telecom, les M'FRI Shop via les tickets de recharge TPE ou par Transfert de crédit.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou appelez le 112

Service client : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Projet social de Miss Togo 2012

24 JEUNES DU MILIEU RURAL EN FORMATION INFORMATIQUE AU CENETI



La Miss Togo 2012 tient sa promesse avant la fin de son mandat dans environ deux mois. En effet au lendemain de son élection, Epiphane Camih Gantin a promis axer son projet social sur « Les TICs au service de l'éducation des jeunes filles en milieu rural ». C'est dans ce sens qu'en collaboration avec le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, 24 jeunes des milieux ruraux ont été sélectionnés pour bénéficier d'une formation complète gratuite en information. Parmi ces 24 jeunes, 19 sont des jeunes filles et 5 seulement sont des garçons.

Ce projet de formation a été lancé le mardi dernier par le ministre des postes et télécommunications, Cina Lawson. La formation va être assurée par le Centre National de Traitement Informatique (CENETI) chargé de l'Institut Africaine de l'Informatique (IAI) grâce à l'appui du ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire. Le coût global de la formation s'élève à 15 millions de francs entièrement pris en charge par Moov-Togo, le sponsor officiel de l'évènement Miss Togo.

« Le gouvernement appuie ces initiatives parce qu'il s'agit

d'aider les jeunes à avoir un avenir. Plus de la moitié de la population des pays africains a moins de 25 ans. Ce qui veut dire que c'est eux l'avenir du pays. Les TICs sont un outil qui peut contribuer au développement et sont indispensables pour quiconque veut travailler dans une entreprise ou créer son entreprise et communiquer avec le reste du monde », a déclaré le ministre Cina Lawson.

La formation se déroulera autour des modules suivants : Informatique bureautique, Comptabilité informatique, Maintenance informatique, Réseaux informatiques, Enquête statistique. Les impétrants seront déployés à la fin de la formation auprès des collectivités locales pour y être employés.

Le projet de formation de formation pour les 24 jeunes, en majorité des filles des milieux ruraux s'inscrit dans la Stratégie de la Croissance Accélérée pour Promotion de l'Emploi (SCAPE). Il nourrit l'ambition d'équité, de solidarité et de partage pour relever le défi de l'employabilité des jeunes.

Dias MISSOKO

Comité National Olympique Togolais : LE NOUVEAU BUREAU RENTRE DANS LE VIF DU SUJET

Elu le samedi 22 juin dernier, le nouveau bureau du Comité National Olympique Togolais (CNOT) a démarré sa mission hier jeudi après la cérémonie de passation de service qui s'est tenue mercredi dernier entre le bureau sortant et les membres élus du nouveau bureau présidé par Auguste Komlanvi Dogbo. Lors de la passation de service qui s'est déroulé dans une bonne ambiance, le président sortant, le Général Poutoyi Nabédé a souhaité une bonne réussite au nouveau bureau. Le nouveau Président Auguste Dogbo, qui n'est autre que le 1er vice président du président sortant a promis tout mettre en œuvre pour redresser le mouvement olympique togolais dans la continuité de son prédécesseur.

« Il faut continuer dans ce sens et chercher à s'améliorer pour le bien-être du sport togolais. Nous croyons qu'il est important qu'on mène une action par rapport à la subvention et c'est avec tout le bureau que nous allons faire



des actions », déclare-t-il.

Le nouveau bureau d'Auguste Dogbo met déjà le cap sur les Jeux Olympique de Rio 2016. M. Dogbo promet que son bureau œuvra pour faire qualifier plusieurs athlètes togolais à ces JO et faire honneur au Togo. « Nous essayerons de voir avec tous les jeunes togolais, aussi bien sur le plan national et international, ceux qui peuvent arriver au niveau des jeux olympiques et faire en sorte que la délégation togolaise soit conséquente », a promis Auguste Dogbo.

Voici le nouveau bureau exécutif du CNOT

- Président :** Auguste Dogbo
- 1er vice-président :** Kelani Azad Bayor
- 2e vice-président :** Théophile Locoh
- 3e vice-président :** Olga Kpodzo-Saba
- Secrétaire général :** Etienne Degboè
- Trésorier général :** Kokou Donnè Gagou
- Conseillers :** Akpaki Deladem, Kluttsè Franck, Assiongbon Anani, Wona Germain et Ramanou Emmanuel.

Promotion de la non-violence en période électorale LA JEUNESSE DU QUARTIER BÈ S'ACTIVE POUR UN CLIMAT DE PAIX



Depuis plusieurs années, les périodes électorales ont presque toujours été des moments de violences, des actes de vandalisme de toutes sortes, de viols dans le quartier de Bè. Cette situation s'est même exacerbée avec les nombreuses et interminables marches réprimées dans ce quartier. Il faut même ajouter que ce quartier bat le record des violences au Togo. Il n'est plus à rappeler que suite à ces violences, bon nombre de familles ont perdu leurs parents ; sans compter les traumatisés, des handicapés et des disparitions. Fort de ce constat amer, les jeunes de ce quartier se sont constitués en association pour lutter afin d'installer un climat de paix.

Avec pour slogan « allons, prêchons la paix » l'Association des Jeunes de Bè pour la Paix (AJBP), cette jeune association créée le 4 janvier dernier a par une conférence de presse expliqué sa mission. Elle compte organiser dans tous les coins de Bè, Ablogamé, Kpota, Adakpamé et d'autres zones environnantes des réunions et des conférences pour sensibiliser la population et surtout la jeunesse dans le but de changer l'image de ces quartiers. Si sensibiliser la population de Bè se révèle perdu d'avance, les initiateurs gardent pourtant espoir en comptant sur leur détermination. « Nous avons conscience que c'est un travail de longue haleine qui nécessite beaucoup de détermination et un sens d'écoute très poussé. », a laissé entendre le secrétaire Général de cette association.

Lentement mais sûrement, Notre pays avance vers les élections législatives. Les partis politiques doivent alors emboîter le pas à l'AJBP en sensibilisant leur base afin d'éviter des violences en périodes électorales qui ne font que détruire les biens publics et freiner le développement du pays.

Londou KAWANA

FAÏCHA Pressing
Lavage à Sec Express

Derrière SOMAYAF (ex AGIP Agoè)
2è virage à droite, face au domicile du Ministre DOGO

Nos atouts :

- ❖ Qualité des services
- ❖ Excellent rapport qualité/prix
- ❖ Collecte et livraison à domicile













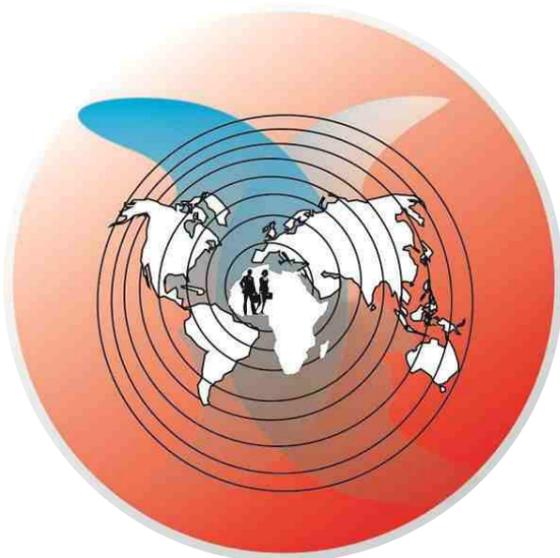

Tél. : 22 46 03 20 / 90 02 12 71

FAÏCHA Pressing, la sensation de la propreté

Réduction de la pauvreté à l'horizon 2015

Le MCNP de ReDéMaRe, la solution !

2015 verra l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Plusieurs années de préparation et de rencontres ont permis de dégager en l'an 2000 huit principaux objectifs dont le premier est de réduire l'extrême pauvreté de moitié sur la planète Terre à l'horizon 2015. A deux ans de l'échéance, avons-nous des raisons d'espérer réduire l'extrême pauvreté dans le monde ? A quelles initiatives crédibles pouvons-nous nous accrocher ?



Des années de préparation pour des mesures difficiles à tenir.

Annoncé en 1998, le Sommet du Millénaire a été accompagné d'une campagne d'information internationale de deux ans. Elle avait pour objectifs la consolidation de l'engagement de la Communauté Internationale et le renforcement des partenariats avec les gouvernements et la société civile pour bâtir un monde sans laissés-pour-compte. Elle a aussi permis de mettre en valeur le principe énoncé par Kofi ANNAN le Secrétaire Général de l'ONU à l'époque dans son rapport pour le Millénaire selon lequel l'être humain doit être mis au centre de tous les programmes.

Pendant deux ans, les gouvernements du monde appuyés de groupes d'experts internationaux ont planché sur la préparation du sommet du Millénaire. Il s'est finalement tenu du 6 au 8 septembre 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Elle a constitué, à ce moment, le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. Il a débouché sur l'adoption par les 189 États Membres de la Déclaration du Millénaire, qui énonce les huit OMD.

Parmi les objectifs à atteindre à l'horizon 2015, les dirigeants du monde entier ont convenu, en première place, d'« Éradiquer l'extrême pauvreté et la malnutrition ». En effet, la famine, la malnutrition, l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau potable sont des indicateurs de la précarité dans les pays du sud. Des années après cet engagement, tous les acteurs, y compris l'actuel Secrétaire Général des Nations Unies, restent dubitatifs quant à l'atteinte réelle de ces objectifs. Aujourd'hui encore, plus d'un milliard de personnes vivent sous le seuil de la pauvreté dans le monde.

Cependant, le doute perceptible à l'échéance 2015, loin d'être synonyme d'échec pour les dirigeants et gouvernements au devant de la scène mondiale pourra à l'horizon 2015 être non seulement un échec, mais aussi une insulte au Savoir dont nous sommes tous porteurs.

Libéré de tous les jougs et porté par la toile internet,

l'intelligence humaine doit se sentir à présent, interpellé par ce Défi. Il s'agit de l'ensemble des composantes sociales sans distinction aucune, représentés par leurs dirigeants pour bâtir un monde qui mette l'Homme au centre de toutes préoccupations. C'est la volonté universelle et son principe auxquels il y a lieu de répondre, de façon concrète par l'Economie Universelle de l'Investissement pour le Revenu Périodique Garanti et le Salaire que propose le Réseau pour le Développement de la masse sans ressources (ReDéMaRe) à travers son produit le MCNP.

Le MCNP, qu'est-ce ?

Mis sur la toile internet sous forme de progiciel dénommé Marché de Crédit en Nature Pérenne (MCNP), ce concept a le mérite d'être le premier « protocole Web » permettant l'ouverture d'un Compte Marchand (CM) à chaque individu sans exclusion aucune. Le compte marchand est le premier du genre à constituer à la fois un compte producteur des ressources d'investissement pour tout investisseur, des ressources de salaire pour tout salarié et des ressources de revenu pour tous répondant au principe directeur sus-mentionné.

L'ère des richesses immatérielles de l'information, de la communication et donc du savoir partagé a désormais l'outil MCNP pour concilier efficacité du marché libéral et justice sociale, par le savoir, haute technologie de production et haute technologie de la répartition.

Essentiellement marchands, les trois produits du MCNP à savoir investissement, salaire et revenu sont des marchandises à acquérir grâce au capital espèce, numéraire, monnaie de banque fiduciaire qui ne se confond pas aux trois produits-marchandises du MCNP. Ce capital, monnaie de banque déboursée pour acquérir ces trois marchandises sur le MCNP forment le Fonds de Garantie du Financement en Nature (FGFN), gage de toute solvabilité pérenne du marché assurée par les Partenaires Bancaires et Financiers (PBF) qui logent pour le compte du MCNP ce fonds en guise de dépôt pour toutes les opérations de crédits bancaires en faveur des différents utilisateurs sur le MCNP.

Si la haute technologie de production mondiale démontre de façon tangible sa capacité à l'abondance du revenu en nature biens, produits et services susceptibles de satisfaire tous les ménages, la haute technologie de la répartition est la seule à être apportée à la première pour l'atteinte de cette abondance à la portée exceptionnelle de tous. Point n'est besoin d'être économiste, cela va de soi grâce au MCNP qui constitue en lui-même l'économie, l'intelligence collective qui fait de tous des économistes universels mieux que les Communautés des Nations de tous les temps.

Fort heureusement, l'ère du numérique a ouvert la porte à la répartition qui ne peut être juste que par l'immatériel que porte le réseau mondial du savoir, l'internet et les systèmes informatiques qui le soutiennent.

La monnaie numérique, le marché numérique, la finance numérique sont entre autres les sciences de la répartition équitable qui génèrent de façon absolue la solvabilité pour tous, acteurs universels du marché que nous sommes appelés à être sur la toile. La solvabilité n'est donc pas une question matérielle, mais une question numérique!

C'est un Revenu Périodique Garanti numérique, renouvelable de façon pérenne par simple jeu d'écriture pour créditer les Comptes Marchands accessibles à chaque être humain. Le Compte

Marchand qui n'est pas synonyme de compte bancaire est la nouveauté du savoir pour apporter le Revenu Périodique Garanti (RPG), fruit de l'investissement, le marché numérique qui assurera à jamais le plein emploi des ressources renouvelables garantissant le salaire à tout travailleur.

Chaque porteur d'un Compte Marchand est un investisseur sur le marché numérique qui achète son pouvoir d'achat au prorata du capital, hier servant de débours ou d'épargne. Le travailleur salarié, employé du marché numérique est l'exploitant de l'investissement au service de l'investisseur universel qu'est chaque être humain sur la terre. Revenu numérique, investissement (marché numérique) et salaire numérique sont donc les trois clés portées par les Comptes Marchands du Marché de Crédit en Nature Pérenne à la disposition des porteurs du savoir que nous sommes tous sur la toile pour éviter l'insulte que constituerait notre échec face aux O.M.D et relever le défi qui se pose à tous.

Face à cette préoccupation et loin de croire à la désuétude du système bancaire et financier mondial, le Compte Marchand du MCNP lui apporte sans faille la possibilité de lui coupler un compte bancaire pour cause de prêts bancaires garantis par la solvabilité du Revenu Périodique Garanti que génère pour chacun le Compte Marchand. Ainsi, pour chaque dirigeant, le slogan sera: «A chaque être humain un compte bancaire couplé à son Compte Marchand pour la bancarisation universelle sans laissés-pour-compte».

Le prêt, le crédit, le levier économique fondamental pour tout progrès jadis miné par l'insolvabilité, trouvera à son service le Savoir numérique maîtrisé pour buter à jamais l'endettement hors de toutes les nations.

L'appel est donc expressément lancé à l'endroit de l'élite mondiale pour amorcer l'ère nouvelle de l'Economie Universelle de l'investissement pour le Revenu Périodique Garanti pour tous loin de toute rareté d'emploi-salaire, ceci pour concilier l'efficacité économique et la justice sociale pour le marché dans le nouveau capitalisme vertueux.

En définitive modèle de l'Economie Universelle de l'Investissement pour le Revenu Périodique Garanti, par son système MCNP s'offre de façon pragmatique et concrète comme un outil crédible susceptible de réaliser efficacement la réduction de la pauvreté, voire son éradication pure et simple. Ainsi, la volonté manifestée dans les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement et le principe directeur qui l'accompagne trouvent leur réponse adéquate dans le progiciel MCNP mis sur internet, à la disposition de la Communauté Internationale.

